

- Conférence débat -

**Employeurs de l'économie sociale :
la diversité en actions**

Le 26 mars 2009



- Conférence débat -

Employeurs de l'économie sociale : La diversité en actions

Dossier de presse



Contact presse :

Gema : Nathalie Irisson - 01 53 04 16 21 - nathalie.irisson@gema.fr
Usgeres : Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - www.usgeres.fr





Sommaire

1. Communiqué de presse	3
2. Depuis toujours, les salariés de l'économie sociale reflètent plus qu'ailleurs la diversité de la société	4
3. La signature d'un protocole d'accord avec les pouvoirs publics le 28 janvier 2008	5
4. Les engagements du Gema et de l'Usgeres pour la période 2009-2010	7
5. Annexes	8



Contact presse :

Gema : Nathalie Irisson - 01 53 04 16 21 - nathalie.irisson@gema.fr
Usgeres : Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - www.usgeres.fr





1. Communiqué de presse

Paris, le 26 mars 2009

Les employeurs de l'économie sociale s'engagent à promouvoir la diversité dans leurs entreprises

Le Gema et l'Usgeres ont réuni, le 26 mars, près de 200 employeurs de l'économie sociale à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration à l'occasion d'une conférence sur le thème de la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité. Cette manifestation a clôturé la première étape d'un partenariat signé le 28 janvier 2008 entre les deux organisations d'employeurs et les pouvoirs publics (DAIC¹ et ACSE²).

Refléter la diversité culturelle de la société française, promouvoir la parité entre les hommes et les femmes, donner sa chance à chacun en fonction de ses compétences, s'enrichir de nouveaux talents : les employeurs de l'économie sociale souhaitent, forts de leurs valeurs, prendre toute leur part dans l'emploi et l'évolution professionnelle des personnes discriminées souvent en fonction de l'âge, de l'origine, du sexe ou du handicap.

Depuis toujours, les salariés de l'économie sociale reflètent plus qu'ailleurs la diversité de la société. L'Usgeres s'est engagée depuis 2007 dans une démarche visant à promouvoir et développer la qualité de l'emploi et la responsabilité sociale des 60 000 employeurs et 12 branches professionnelles qu'elle fédère. La lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité en sont un des volets. Un certain nombre d'entreprises du Gema se sont engagées depuis quelques années dans une politique de développement de la diversité à l'embauche.

Le partenariat signé avec les pouvoirs publics en 2008 a d'ores et déjà permis de mesurer la réalité de la diversité dans les branches, secteurs et entreprises de l'économie sociale, de travailler sur les pratiques et de mettre à la disposition des employeurs un premier outil de sensibilisation et de mobilisation.

La conférence du 26 mars a permis de faire le point sur les pratiques de recrutement et d'évolution professionnelle en vue, notamment, de briser le plafond de verre empêchant les femmes, les personnes issues de l'immigration mais aussi les personnes souffrant de handicap d'accéder à l'emploi et aux postes décisionnels. La manifestation a également été l'occasion de valoriser la responsabilité des organisations patronales de l'économie sociale en termes de dialogue social sur les questions des discriminations, à travers, par exemple, l'accord signé par le Gema le 19 décembre 2008 et celui qui sera négocié par l'Usgeres dans le courant de l'année 2009.

Parmi les engagements des employeurs de l'économie sociale, présentés en clôture de la matinée, figurent la volonté de promouvoir la charte de la diversité dans les entreprises, de former 200 dirigeants et managers dès 2009 et d'encourager les entreprises à se saisir du label diversité pour aller progressivement vers une mesure objective et régulière des actions menées.

¹ Direction de l'Accueil, de l'Intégration et de la Citoyenneté

² Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances



Contact presse :

Gema : Nathalie Irisson - 01 53 04 16 21 - nathalie.irisson@gema.fr
Usgeres : Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - www.usgeres.fr





2. Depuis toujours, les salariés de l'économie sociale reflètent plus qu'ailleurs la diversité de la société

Les entreprises de l'économie sociale se sentent particulièrement concernées par la question des discriminations et, ce, pour des raisons philosophiques : les entreprises de l'économie sociale fondent leur objet sur le **développement du lien social et la promotion des valeurs de solidarité et de proximité**. Leurs pratiques doivent, par conséquent, être en phase avec ces valeurs.

Une enquête menée par la SOFRES pour l'Usgeres, en novembre 2006, montre qu'un tiers des entreprises de l'économie sociale ont dans leur effectif au moins un salarié issu de l'immigration. Cette étude met également en évidence qu'une majorité d'entreprises de l'économie sociale privilégient l'embauche de salariés en fonction de critères objectifs comme la compétence ou la proximité, quelle que soit leur origine. Certains secteurs, comme l'animation, l'aide à domicile, le sport ou les centres sociaux, ont même un taux de recrutement de personnes issues de l'immigration plus élevé que la moyenne, notamment en raison de leur implantation dans les banlieues et les quartiers. **le plafond de verre permettant aux personnes issues de l'immigration d'accéder à des postes à responsabilités est loin d'être brisé.**

Afin de mobiliser ses adhérents, l'Usgeres a formalisé début novembre 2006 une **Déclaration pour promouvoir la qualité de l'emploi dans les branches et les secteurs de l'économie sociale**. Cette Déclaration fixe notamment des orientations précises en matière de lutte contre les discriminations avec la volonté de faire progresser les pratiques des employeurs de l'économie sociale dans ce domaine (Cf annexe).

Un certain nombre d'entreprises adhérentes au Gema, notamment la Macif et la Maif, se sont engagées dans **une politique de développement de la diversité à l'embauche avec la mise en place d'outils d'accompagnement** (méthode des habilités, CV anonymes, signature de la charte de la diversité par certaines mutuelles...). Le Gema souhaite se donner les moyens de promouvoir ces premières expériences dans l'ensemble des entreprises de son secteur.



Contact presse :

Gema : Nathalie Irisson - 01 53 04 16 21 - nathalie.irisson@gema.fr
Usgeres : Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - www.usgeres.fr





3. La signature d'un protocole d'accord avec les pouvoirs publics le 28 janvier 2008

Afin de se donner les moyens de leurs ambitions, le Gema et l'Usgeres, **en collaboration avec le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire** (Direction de l'Accueil, de l'Intégration et de la Citoyenneté) et **l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ACSE)**, souhaitent mener une démarche volontariste de mesure et de promotion de la diversité sur la période 2008-2010.

Un protocole d'accord a été signé dans ce sens le 28 janvier 2008 entre les Présidents du Gema, de l'Usgeres et le Ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, Brice Hortefeux.

Les actions qui seront menées dans ce cadre peuvent être résumées en trois axes.

2.1 Une mesure objective de la réalité des pratiques des employeurs en matière de diversité à travers la réalisation d'un état des lieux

Cet état des lieux a été réalisé dans le courant du premier semestre 2008, à partir de la mesure d'un certain nombre d'indicateurs. Des responsables des branches, secteurs et entreprises de l'économie sociale ont été approchés pour mettre en lumière les bonnes pratiques tant sur le recrutement que sur les parcours professionnels des personnes éloignées de l'emploi et identifiées comme discriminées. Une attention particulière a été portée sur l'identification des freins psychosociologiques mais également des leviers d'actions pour le développement de politiques de gestion des ressources humaines innovantes dans les entreprises (Cf. annexe).

2.2 Des actions de sensibilisation et de communication en direction des employeurs de l'économie sociale

Le deuxième semestre de l'année 2008 a été consacré à mettre en place des outils et actions de communication en s'appuyant sur les bonnes pratiques repérées et en modélisant quelques actions de nature à permettre une évolution des mentalités et des modes de fonctionnement.



Contact presse :

Gema : Nathalie Irisson - 01 53 04 16 21 - nathalie.irisson@gema.fr
Usgeres : Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - www.usgeres.fr



- Conférence débat -

Employeurs de l'économie sociale : la diversité en actions

Le 26 mars 2009



Une plaquette à destination des syndicats d'employeurs et des employeurs a été conçue (Cf annexe). D'autres supports plus détaillés seront produits en 2009 et 2010 pour accompagner les employeurs en matière de recrutement et d'évolution professionnelle.

2.3 Des supports et actions de formation des employeurs

Un cycle de formations à destination des responsables de ressources humaines et des dirigeants de l'économie sociale sera conçu et développé en 2009 et 2010. Des allers retours entre formation et mise en pratique en entreprise permettront la mise en place de synergies entre le perçu et le vécu ainsi que le partage d'expériences.

Une mesure barométrique de l'évolution des indicateurs dans les branches et entreprises de l'économie sociale sera réalisée à la fin de cette période triennale afin d'évaluer et d'apprécier les actions réalisées entre 2008 et 2010.



Contact presse :

Gema : Nathalie Irisson - 01 53 04 16 21 - nathalie.irisson@gema.fr
Usgeres : Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - www.usgeres.fr





4. Les engagements du Gema et de l'Usgeres pour la période 2009-2010

Les engagements des parties dans le cadre de la lutte contre les discriminations doivent nécessairement se traduire par des actes concrets. Les actions sur lesquelles le Gema et l'Usgeres proposent de s'engager sont les suivantes :

1. La mise en place **d'indicateurs de suivi de la diversité et de la non-discrimination** dans les branches, secteurs et entreprises de l'économie sociale et la réalisation d'un baromètre tous les deux ans qui porterait sur trois points :
 - Les engagements des syndicats d'employeurs ;
 - Les évolutions de la négociation sur le thème de la lutte contre les discriminations et la prévention de la diversité dans l'économie sociale ;
 - L'évolution des procédures Gestion des Ressources Humaines dans les entreprises de l'économie sociale.
2. **L'aboutissement au plus tard en 2010 de négociations inter branches sur le thème de la promotion de la diversité et de la prévention des discriminations.**
3. La mise en place d'un **cycle de formation destiné aux employeurs de l'économie sociale (dirigeants, DRH, opérationnels RH) sur les pratiques favorisant la diversité** (objectivation des processus de recrutement et de gestion des carrières).
4. La signature d'une **convention de partenariat pour promouvoir la Charte de la diversité entre le Gema, l'Usgeres et le Secrétariat Général de la Charte de la diversité.**
5. L'encouragement des entreprises de l'économie sociale dans une démarche de **labellisation « diversité » Afnor.**



Contact presse :

Gema : Nathalie Irisson - 01 53 04 16 21 - nathalie.irisson@gema.fr
Usgeres : Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - www.usgeres.fr





5. Annexes

Annexe 1 :

L'Usgeres

Une ambition : agir pour la reconnaissance d'un mouvement représentatif d'employeurs propre à l'économie sociale

L'Usgeres (Union de Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Economie Sociale) souhaite acquérir dans les meilleurs délais une représentation à l'échelle nationale en tant que partenaire social à part entière, pour participer à la gestion des organes paritaires et à l'ensemble des instances de consultation, de concertation et de négociation liées au dialogue social national.

Deux grandes missions au service de ses adhérents

- **Fédérer les représentations d'employeurs revendiquant leur appartenance à l'économie sociale autour des problématiques qui rythment la vie de leurs entreprises**
 - En leur offrant un lieu d'échanges, de coordination et d'action concertée sur l'emploi, la formation professionnelle et le dialogue social,
 - En exprimant leurs positions, besoins et préoccupations pour agir dans leur intérêt commun et peser du poids de leur organisation collective.
- **Représenter les employeurs de l'économie sociale auprès des pouvoirs publics, des élus et des confédérations syndicales :**
 - Afin de promouvoir leurs propositions et de valoriser les particularités des modes d'entrepreneuriat propres à l'économie sociale tant au niveau national que régional.

Chiffres clés

- **Création en 1994 ;**
- **25 groupements et syndicats d'employeurs représentant les trois familles de l'économie sociale : associations, mutuelles, coopératives ;**
- **12 branches professionnelles regroupant une vingtaine de Conventions et d'Accords collectifs Nationaux ;**
- **60 000 employeurs et 700 000 salariés ;**
- **15 Délégations Régionales ;**
- **L'Usgeres siège, en tant que partenaire social, dans les CCREFP (Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) de 7 régions.**



Contact presse :

Gema : Nathalie Irisson - 01 53 04 16 21 - nathalie.irisson@gema.fr
Usgeres : Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - www.usgeres.fr











Composition de l'USGERES

>>> 12 branches professionnelles et secteurs d'activités :

La branche de l'Aide à domicile	La branche du Logement social
La branche de l'Animation	La branche des Missions locales et PAIO
La branche des Centres sociaux et socio-culturels	La branche de la Mutualité
Les branches dont relèvent les entreprises de la	La branche de la Radiodiffusion
Coopération de production et Coopération bancaire	La branche du Sport
La branche des Foyers, Résidences Sociales et	La branche du Tourisme social et familial
Services pour Jeunes	La branche des Régies de quartier

>>> 25 syndicats et groupements d'employeurs :

Pour les Associations du secteur sanitaire et social :

-  ADESSA> Le réseau des associations d'aide à domicile
-  A DOMICILE - FEDERATION NATIONALE
-  FNAAFP/CSF> Fédération Nationale des Associations de l'Aide Familiale Populaire - membre de la Confédération Syndicale des Familles
-  Fédération des PACT> Fédération Nationale des centres pour la Protection, l'Amélioration et la Conservation de l'habitat et Associations pour la Restauration IMmobilière
-  SNALESS> Syndicat National des Associations Laïques Employeurs du Secteur Sanitaire, Social, Médico-Educatif et Médico-social
-  UNA> Union Nationale des Associations de soins et services à domicile
-  UNADMR> Union Nationale des Associations du service à Domicile
-  UNIOPSS> Union Nationale Interfédérale des oeuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

Pour les Associations de l'animation, de l'éducation permanente, du développement social, culturel et sportif :

-  COSMOS> Conseil Social du Mouvement Sportif
-  GFGA> Groupement Français des Golfs Associatifs
-  SADCS> Syndicat des Associations de Développement Culturel et Social - membre du CNEA*
-  SATPS> Syndicat d'Associations de Tourisme, de Promotion Sociale, de vacances et de loisirs
-  SNAECSO> Syndicat National d'Associations Employeurs de personnels au service des Centres Sociaux et Socio-Culturels
-  SNEFA> Syndicat National des Employeurs de la Formation et de l'Animation - membre du CNEA*
-  SNEFOS> Syndicat National Employeur des Foyers, Résidences Sociales et Services pour Jeunes
-  SNOGAEC> Syndicat National des Organisations Gestionnaires d'Activités Educatives et Culturelles - Membre du CNEA*
-  SNRL> Syndicat National des Radios Libres
-  SNPRQ> Syndicat National Professionnel des Employeurs des Régies de Quartier
-  SYNESI> SYndicat National des Employeurs Spécifiques d'Insertion
-  UNML> Union Nationale des Missions Locales PAIO, et Organismes d'Insertion Sociale et Professionnelle
-  U2C2F> Union des Clubs des Championnats Français de Football
-  UNODESC> Union Nationale des Organismes de D'veloppement Social, sportif et Culturel - membre du CNEA*

* Conseil National des Employeurs Associatifs

Pour la Coopération :

-  Le CC> Le Crédit Coopératif
-  CGSCOP> Confédération Générale des SCOP

Pour la Mutualité :

-  UGEM> Union des Groupements d'Employeurs Mutualistes

Employeurs de l'économie sociale : la diversité en actions

Le 26 mars 2009



Annexe 2 :

Le Gema

Le Gema (Groupement des entreprises mutuelles d'assurances) est le syndicat professionnel des mutuelles d'assurances sans intermédiaires et de leurs filiales.

Trois grandes missions au service de ses membres

Le Gema a pour vocation d'apporter une approche mutualiste aux questions d'assurance et d'indemnisation, de suivre et de défendre les intérêts généraux de l'assurance à caractère mutuel. Il exerce trois grandes missions au service de ses membres.

- Etude des questions d'assurance
- Représentation institutionnelle et sociale
- Expression médiatique

Chiffres clés du Gema au 31 décembre 2008

- En France, 45 sociétés adhérentes, sociétés d'assurance mutuelle ou sociétés anonymes filiales de mutuelles ou autres entreprises ayant un statut coopératif ou mutualiste.
- 35 300 salariés en vie et non-vie.

Activité d'assurance non-vie : 33 entreprises, dont 15 sociétés d'assurance mutuelle et 18 sociétés anonymes

- 20,3 millions de sociétaires en Auto, MRH et RC Générale, soit un gain de
- 650 000 sociétaires (+ 3,3 %).
- 23,1 millions d'assurés au total dont 2,8 millions de bénéficiaires d'âge scolaire.
- 11,1 milliards d'euros de cotisations, en croissance de 3 %.

Activité d'assurance vie : 8 entreprises, dont 6 sociétés anonymes et 2 sociétés d'assurance mutuelle

- 3,8 millions d'assurés en augmentation de 4,6 % (soit 170 000 assurés supplémentaires).
- 7,6 milliards d'euros de cotisations émises, en baisse de 14,1 %.
- 67,9 milliards d'euros de provisions mathématiques en progression de
- 3,8 %.

1 groupe d'assurance mutuelle en Belgique : ETHIAS (3 sociétés)

- 1,2 milliard d'euros d'encaissements en non-vie en augmentation de 1,3 %.
- 1 milliard d'euros d'encaissements en vie en baisse de 33 %.
- 11,9 milliards d'euros de provisions mathématiques en baisse de 0,6 %.



Contact presse :

Gema : Nathalie Irisson - 01 53 04 16 21 - nathalie.irisson@gema.fr
Usgeres : Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - www.usgeres.fr



LES GROUPES ADHÉRENTS AU GEMA



Employeurs de l'économie sociale : la diversité en actions

Le 26 mars 2009



Annexe 3 :

Les pouvoirs publics

La direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté (DAIC) au ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement est chargée de participer à la définition et la mise en œuvre des politiques d'accueil, d'intégration et de lutte contre les discriminations concernant les populations immigrées et issues de l'immigration. Dans ce cadre, elle doit veiller à appuyer les mesures permettant la promotion sociale et professionnelle de ces publics. A ce titre, elle encourage, soutient et accompagne par la conclusion d'accords de partenariat toutes les initiatives d'entreprises, de syndicats ou de structures du monde économique visant à prévenir les discriminations et à promouvoir la diversité dans la gestion des ressources humaines.

L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (l'Acsé) est un établissement public national à caractère administratif créé par la loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006. L'Acsé développe quatre missions : la mise en œuvre des programmes d'intervention au bénéfice des populations des quartiers prioritaires de la politique de la ville ; la gestion du dispositif du service civil volontaire ; la lutte contre l'illettrisme ; l'Agence poursuit sur l'ensemble du territoire national, les actions visant à l'intégration des populations immigrées et issues de l'immigration résidant en France et concourt à la prévention et à la lutte contre les discriminations.



Contact presse :

Gema : Nathalie Irisson - 01 53 04 16 21 - nathalie.irisson@gema.fr
Usgeres : Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - www.usgeres.fr



Employeurs de l'économie sociale : la diversité en actions

Le 26 mars 2009



Annexe 4 :

Déclaration de l'Usgeres pour promouvoir la qualité de l'emploi et développer la responsabilité sociale des entreprises de l'économie sociale

(Extraits)

La non discrimination et la promotion de la diversité

Constats

Dans l'économie sociale, 63% des salariés sont des femmes et certaines branches parviennent à une parité de représentation dans l'encadrement. Les pratiques autour de la diversité et de la non discrimination sont difficiles à qualifier dans l'économie sociale comme dans l'ensemble des entreprises parce que la prise de conscience est récente et qu'il n'existe pas d'outils de mesure fiables.

Les employeurs de l'économie sociale déclarent vouloir se donner les moyens de :

- **Sensibiliser les salariés et les cadres aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.**
- **Tendre vers la parité et la diversité dans les entreprises (salariés et cadres) afin de refléter la réalité sociale et culturelle de notre pays.**
- **S'engager dans une démarche d'observation et de mesure des discriminations.**
- **Objectiver et qualifier les procédures de recrutement.**
- **Faire du thème de la diversité un enjeu de la concertation avec les partenaires sociaux.**

La responsabilité sociale des entreprises

L'Usgeres a défini une trentaine d'indicateurs de responsabilité sociale permettant de qualifier la responsabilité sociale des entreprises de l'économie sociale. Une enquête a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 600 entreprises de l'économie sociale par la TNS Sofres en novembre 2006 afin d'effectuer une première mesure de ces indicateurs.

L'évolution de la responsabilité sociale des employeurs de l'économie sociale sera mesurée à travers :



Contact presse :

Gema : Nathalie Irisson - 01 53 04 16 21 - nathalie.irisson@gema.fr
Usgeres : Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - www.usgeres.fr



Employeurs de l'économie sociale : la diversité en actions



Le 26 mars 2009

- L'identification de pratiques exemplaires dans les branches, secteurs et entreprises de l'économie sociale.
- La démultiplication de ces bonnes pratiques au sein des branches de l'Usgeres sous la forme d'axes de progrès dans les domaines de la responsabilité sociale.
- Les réflexions et pistes d'actions posées avec les organisations syndicales de salariés dans le cadre des travaux du Groupe de Dialogue Social transversal de l'économie sociale.
- La réalisation d'enquêtes par sondage tous les deux ans auprès d'un échantillon représentatif des employeurs de l'économie sociale et la mesure régulière des écarts d'une enquête à l'autre.
- La publication d'un rapport social et sociétal de l'économie sociale à partir des résultats de ces enquêtes.

L'Usgeres a créé un centre ressources afin d'animer cette démarche auprès de ses adhérents (information, accompagnement).



Contact presse :

Gema : Nathalie Irisson - 01 53 04 16 21 - nathalie.irisson@gema.fr
Usgeres : Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - www.usgeres.fr



- Conférence débat -

Employeurs de l'économie sociale : la diversité en actions

Le 26 mars 2009



Annexe 5 :

Protocole d'accord entre le Gema, l'Usgeres et le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, signé le 28 janvier 2008.



Contact presse :

Gema : Nathalie Irisson - 01 53 04 16 21 - nathalie.irisson@gema.fr
Usgeres : Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - www.usgeres.fr



PROTOCOLE D'ACCORD

visant à prévenir les discriminations et à promouvoir la diversité dans les branches, secteurs et entreprises de l'économie sociale

Entre :

- ***L'ETAT, représenté par Monsieur Brice HORTEFEUX, ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement ;***

Et

- ***Le Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurances (GEMA), représenté par son président, Monsieur Daniel HAVIS ;***
- ***L'Union de Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Economie Sociale (USGERES), représentée par son président, Monsieur Alain CORDESSE***

PREAMBULE

La lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité des chances, de traitement et de la diversité sont des enjeux de société qui appellent une sensibilisation et une implication de tous les acteurs de l'économie, dont l'économie sociale.

Ces discriminations, liées notamment à l'origine, au sexe, à l'âge ou au handicap, peuvent être directes ou indirectes, conscientes ou inconscientes.

Ainsi, les personnes issues de l'immigration, et notamment les femmes, rencontrent souvent lors de l'embauche et au cours de leur carrière professionnelle des difficultés d'accès à la formation, à la qualification et aux responsabilités. Elles se heurtent aussi à partir d'un certain niveau à un "plafond de verre" les empêchant d'accéder aux postes décisionnels.

Devant ces difficultés, le Gouvernement a décidé de réagir :

- par la mobilisation du monde économique au travers d'un programme de partenariat visant à sensibiliser les entreprises, établir des diagnostics partagés et construire des plans de prévention des discriminations et de promotion de la diversité,
- par la création de la HALDE, pour aider les victimes de discriminations dans leurs démarches.

Par ailleurs, prenant conscience de ces phénomènes, un nombre important de grandes et de moyennes entreprises ont choisi de signer depuis trois ans la Charte de la diversité et les



partenaires sociaux se sont mobilisés en vue de prévenir les discriminations à l'emploi, par la signature en octobre 2006 d'un accord interprofessionnel relatif à la diversité dans l'entreprise.

Sur la base de ce constat général, et pour prolonger les expérimentations déjà conduites par plusieurs branches, secteurs ou entreprises de l'économie sociale, le GEMA et l'USGERES décident donc de se mobiliser conjointement avec le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement en vue de mener des actions favorisant la prévention des discriminations à l'embauche et dans la carrière professionnelle dans les secteurs de l'économie sociale, qui seront mises en œuvre avec l'appui de la direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté (DAIC) et de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (l'Acsé). Les parties signataires considèrent ainsi que le présent protocole traduit et affirme la volonté de promouvoir la diversité dans le secteur de l'économie sociale.

La direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté (DAIC) au ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement est chargée de participer à la définition et la mise en œuvre des politiques d'accueil, d'intégration et de lutte contre les discriminations concernant les populations immigrées et issues de l'immigration. Dans ce cadre, elle doit veiller à appuyer les mesures permettant la promotion sociale et professionnelle de ces publics. A ce titre, elle encourage, soutient et accompagne par la conclusion d'accords de partenariat toutes les initiatives d'entreprises, de syndicats ou de structures du monde économique visant à prévenir les discriminations et à promouvoir la diversité dans la gestion des ressources humaines.

L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (l'Acsé) est un établissement public national à caractère administratif créé par la loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006. L'Acsé développe quatre missions : la mise en œuvre des programmes d'intervention au bénéfice des populations des quartiers prioritaires de la politique de la ville ; la gestion du dispositif du service civil volontaire ; la lutte contre l'illettrisme ; l'Agence poursuit sur l'ensemble du territoire national, les actions visant à l'intégration des populations immigrées et issues de l'immigration résidant en France et concourt à la prévention et à la lutte contre les discriminations.

Organisation professionnelle des mutuelles d'assurances sans intermédiaires, le **Groupement des entreprises mutuelles d'assurances (GEMA)** exerce principalement quatre missions au service de ses membres : l'étude des questions d'assurance, la représentation institutionnelle et sociale, les relations avec la presse en tant que porte-parole, la gestion de services communs. Par ailleurs, le Groupement est un acteur du dialogue social de la branche Assurance, celle-ci n'étant pas exclusivement économie sociale. A ce titre, le GEMA est co-signataire de conventions et d'accords de branche.

Organisation interprofessionnelle regroupant 23 syndicats d'employeurs et 12 branches professionnelles, l'**Union de Syndicats et Groupements d'Employeurs dans l'Economie Sociale (USGERES)** fédère ses membres autour des problématiques de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et assure la promotion de leurs pratiques d'employeurs auprès des pouvoirs publics. Ainsi, l'USGERES s'est dotée d'une capacité de négociation d'accords interprofessionnels et a engagé des travaux autour de la promotion de la qualité de l'emploi, de la diversité et de la non discrimination dans les branches de l'économie sociale.





Article 1^{er} : Objet du protocole d'accord

Le présent accord a pour objectif de contribuer à sensibiliser et mobiliser les branches, secteurs et entreprises de l'économie sociale sur la question des discriminations et de la diversité. Il s'agit de définir des actions garantissant à tous les salariés une plus grande égalité de traitement, d'une part dans le recrutement, en vue de la mise en place de programmes volontaristes pour une plus large diversification des embauches, d'autre part au cours de la carrière professionnelle.

Ce programme d'actions pourra faciliter la mise en place des conditions préalables à l'introduction de dispositions sur l'égalité de traitement entre les salariés dans les conventions collectives des secteurs de l'économie sociale, comme le prévoit l'article L. 133-5 du Code du travail.

Article 2 : Axes de collaboration

Cette collaboration s'articulera autour des thèmes suivants, précisés dans l'annexe jointe au présent accord :

- réalisation d'un état des lieux sous forme de diagnostic auprès des branches, secteurs et entreprises de l'économie sociale ;
 - actions engagées (prévention, sensibilisation, ...);
 - inventaire des bonnes pratiques ;
 - identification des besoins et attentes des différents acteurs ;
- mise en place d'une sensibilisation des adhérents du GEMA et de l'USGERES aux questions de discriminations et à leur prévention ;
- préparation de chartes d'engagement des secteurs de l'économie sociale sur la question des discriminations ;
- expérimentation d'outils et de méthodes de prévention des discriminations ;
- identification des thématiques de négociation d'accords interprofessionnels sur la diversité.

Article 3 : Modalités d'application

Le présent accord fera l'objet de conventions d'application entre :

- le GEMA et l'USGERES d'une part et la DAIC d'autre part ;
- le GEMA et l'USGERES d'une part et l'Acsé d'autre part.

Ces conventions préciseront les différentes actions envisagées et les contributions, y compris financières, de chacune des parties.

Article 4 : Suivi du protocole d'accord

Un comité de pilotage sera mis en place, composé de représentants de la DAIC, de l'Acsé, du GEMA et de l'USGERES, en vue de veiller à la bonne exécution de l'accord. Il pourra associer, en tant que de besoin, toute personne ou représentant d'institution utile à la réalisation des objectifs du présent accord. Ce comité se réunira au moins une fois par an.





Il a pour mission :

- de suivre le programme et les actions prévus par les conventions d'application ;
- de contrôler la bonne utilisation des fonds publics ;
- d'évaluer et de valider le travail effectué.

Article 5 : Durée du protocole d'accord

Le présent accord est conclu pour trois ans, à compter de sa signature. Il peut être prorogé par avenant. Il peut être dénoncé par lettre recommandée par l'une ou l'autre des parties avec un préavis d'un mois.

Fait à Paris, le

***Le Ministre de l'immigration, de l'intégration,
de l'identité nationale et du codéveloppement***



Brice HORTEFEUX

***Le Président du Groupement des
Entreprises
Mutuelles d'Assurances***



Daniel HAVIS

***Le Président de l'Union de Syndicats
et Groupements d'Employeurs
Représentatifs dans l'Economie Sociale***



Alain CORDESSE



PROTOCOLE D'ACCORD GEMA/USGERES/ETAT SUR LA PROMOTION DE LA DIVERSITE DANS LES BRANCHES, SECTEURS ET ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE

Annexe

L'USGERES a formalisé début novembre une Déclaration pour promouvoir la qualité de l'emploi dans les branches et les secteurs de l'économie sociale. Cette Déclaration fixe notamment des orientations précises en matière de lutte contre les discriminations avec la volonté de faire progresser les pratiques des employeurs dans ce domaine.

Un certain nombre d'entreprises adhérentes au GEMA, notamment la MACIF et la MAIF se sont engagées dans une politique de développement de la diversité à l'embauche avec la mise en place d'outils d'accompagnement. Le GEMA souhaite se donner les moyens de promouvoir ces premières expériences dans l'ensemble des entreprises de son secteur.

Afin de se donner les moyens de leurs ambitions, le GEMA et l'USGERES, en collaboration avec le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement (Direction de l'Accueil, de l'Intégration et de la Citoyenneté) et l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances, souhaitent mener une démarche volontariste de mesure et de promotion de la diversité sur la période 2008-2010.

Les actions qui seront menées dans ce cadre peuvent être résumées en trois axes.

1/ Une mesure objective de la réalité des pratiques des employeurs en matière de diversité à travers la réalisation d'un état des lieux

Cet état des lieux sera réalisé dans le courant du premier semestre 2008, à partir de la mesure d'un certain nombre d'indicateurs. Des responsables des branches, secteurs et entreprises de l'économie sociale seront approchés pour mettre en lumière les bonnes pratiques tant sur le recrutement que sur les parcours professionnels des personnes éloignées de l'emploi et identifiées comme discriminées. Nous serons particulièrement attentifs à identifier les freins psychosociologiques mais également les leviers pour le développement de politiques de gestion des ressources humaines innovantes dans les entreprises.

DL

2/ Des actions de sensibilisation et de communication en direction des employeurs de l'économie sociale

Le deuxième semestre de l'année 2008 sera consacré à mettre en place des outils et actions de communication et promotion (plaquettes, outils d'aide au déploiement pour les DRH...), en s'appuyant sur les bonnes pratiques repérées et en modélisant quelques actions, de nature à permettre une évolution des mentalités et des modes de fonctionnement. Une charte de la diversité dans l'économie sociale clôturera les travaux de cette année. Elle sera présentée à l'occasion d'un colloque des employeurs de l'économie sociale fin 2008 et diffusée dans les entreprises.

3/ Des supports et actions de formation des employeurs

Un cycle de formations à destination des responsables de ressources humaines et des dirigeants de l'économie sociale sera conçu et développé en 2009 et 2010. Nous travaillerons notamment au dépassement des idées reçues et des habitudes par des mises en situation concrètes et opérationnelles : recrutement, entretien annuel d'appréciation... Des allers retours entre formation et mise en pratique en entreprise permettront la mise en place de synergies entre le perçu et le vécu ainsi que le partage d'expériences.

Une mesure barométrique de l'évolution des indicateurs dans les branches et entreprises de l'économie sociale sera réalisé à la fin de cette période triennale afin d'évaluer et d'apprécier les actions réalisées entre 2008 et 2010.

EU

DM

f

Employeurs de l'économie sociale : la diversité en actions

Le 26 mars 2009



Annexe 6 :

État des lieux diversité³

Les engagements et les pratiques

- L'état des lieux a révélé une dynamique forte autour de la « mise en conformité » entre valeurs et pratiques. Cela se traduit, au niveau des syndicats d'employeurs, par des engagements pour le développement de l'emploi et sur les pratiques employeurs (accord formation, GPEC...).
- Plus globalement, au-delà des valeurs défendues et des obligations légales, les secteurs s'engagent quand :
 - Il y a une conscience partagée d'une **spécificité socio-démographique** et des enjeux économiques/ éthiques qui y sont liés.
 - Le **réseau d'employeurs** est structuré (ressources/missions confiées au syndicat d'employeur).
 - Le secteur est composé **d'entreprises d'une certaine taille** (des exceptions néanmoins).
- Constat transversal : il y a des dynamiques d'actions dans tous les secteurs :
 - **De part les « entrées »** (ou motifs de discrimination) travaillées : Les mutuelles travaillent sur l'âge, l'habitat social sur le handicap, les SCOP se sont intéressées à l'égalité professionnelle, les régies de quartiers ont travaillé sur les origines, certaines mutuelles sur les publics en difficulté au sens large.
 - **De part les approches privilégiées** : certains s'intéressent surtout à la non discrimination et à l'égalité de traitement (guides RH par exemple), d'autres plus spécifiquement à l'égalité des chances (actions sur le handicap par exemple).
 - **De part les types d'actions engagées** : observation (études, bilans statistiques), réflexions sur les pratiques, formation et outils, pratiques de dialogue social.

Les leviers et les freins à l'action

- Parmi les leviers pour l'action sur la non discrimination et la promotion de la diversité, l'économie sociale bénéficie de :
 - **Un socle de valeurs de références.**
 - **L'engagement pionnier de certaines entreprises de l'économie sociale** (notamment des mutuelles), qui peuvent faire « exemple et ressource ».
 - De **nombreuses démarches employeurs** (Usgeres ou GEMA) plus globales en cours sur la fonction employeur.
 - La **sensibilité particulière de quelques structures sur le risque légal.**
- Parmi les freins à lever, on note :
 - **Une faible maîtrise par certains des concepts.**

³ Eléments de l'étude menée par le cabinet Geste



Contact presse :

Gema : Nathalie Irisson - 01 53 04 16 21 - nathalie.irisson@gema.fr
Usgeres : Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - www.usgeres.fr



Employeurs de l'économie sociale : la diversité en actions



Le 26 mars 2009

- Le fait que **certains considèrent que l'égalité « de droit »** conventionnelle suffit.
- Le fait que **d'autres se sentent exemptés de la réflexion** sur le sujet du fait de leur structure « **diverse de fait** ».
- La **faible « mise en dynamique globale » de la fonction employeur dans certains secteurs.**
- Des processus de **recrutement et d'évolution professionnelle à optimiser.**
- La **faible structuration en « animateurs de réseau »** de certains acteurs.

Les enjeux pour aller plus loin

- Mobiliser, sensibiliser, former, outiller.
- Poursuivre le travail de capitalisation et de réflexion.

Intégrer les enjeux d'égalité de traitement/ non discrimination/ diversité aux travaux et négociations en cours.



Contact presse :

Gema : Nathalie Irisson - 01 53 04 16 21 - nathalie.irisson@gema.fr
Usgeres : Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - www.usgeres.fr



- Conférence débat -

Employeurs de l'économie sociale : la diversité en actions

Le 26 mars 2009



Annexe 7 :

Les outils mis en place par le Gema et l'Usgeres



Contact presse :

Gema : Nathalie Irisson - 01 53 04 16 21 - nathalie.irisson@gema.fr
Usgeres : Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - www.usgeres.fr

